

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL d'AIROUX DU 10 JUILLET 2020

L'an deux mil vingt, et le Dix du mois de juillet, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire Covid-19, sous la présidence de Cédric Malrieu Maire.

Etaient présents Madame Béatrice SIRDEY, Messieurs Philippe COGNIAUX, Hubert DE POMYERS, Louis GILIS, Sauveur GOMEZ, Bernard LEGUEVAQUES, Cédric MALRIEU, Cyril ROUSSEL.

Etaient absents excusés : Guillaume CLAUZEL, Olivier LOCATELLI-HOURS

Était absent : Renaud PACAREAU

POINT 1 DESIGNATION DES DELEGUES DU CONSEIL MUNICIPAL ET DE LEURS SUPPLEANTS EN VUE DE L'ELECTION DES SENATEURS

Après la mise en place du bureau électoral, monsieur le Maire a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs.

Proclamation de l'élection des délégués :

Monsieur Cédric MALRIEU a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Proclamation de l'élection des suppléants :

Monsieur Olivier LOCATELLI-HOURS a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat

Monsieur Sauveur GOMEZ a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Monsieur Louis GILIS a été proclamé élu au 1^{er} tour et a déclaré accepter le mandat.

Délibération

POINT 2 : CCCLA : INSTRUCTIONS DES AUTORISATIONS D'URBANISME : RENOUVELLEMENT CONVENTION : AVENANT

Monsieur le Maire a rappelé au Conseil Municipal que par délibération en date du 9 juin 2015, suite au retrait des services de l'Etat consécutivement à l'article 134 de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014, la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois a décidé de se doter d'un service commun « urbanisme » avec la Ville de Castelnaudary à compter du 1^{er} juillet 2015,

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention déterminant les modalités d'intervention du service commun d'instruction des autorisations d'occupation du sol a été signée avec les communes membres adhérentes au service et la communauté de Communes de Castelnaudary Lauragais Audois

En application des articles R.410-5 et R 423-5 du Code de l'Urbanisme Monsieur le Maire a rappelé, que par délibération n° 2016/51 en date du 30 novembre 2016, le conseil municipal a émis un avis favorable afin de confier l'instruction d'une partie des autorisations et actes relatifs à l'occupation du sol aux services de la Communauté de Communes Castelnaudary Lauragais Audois.

Monsieur le Maire a précisé que cette mutualisation du service commun d'instruction des autorisations du droit au sol créée le 1^{er} juillet 2015 arrive à son terme le 30 juin 2020. Il a rappelé que cette convention est reconduite de manière expresse pour une durée de 5 ans.

Il a informé le conseil municipal que la communauté de Communes indique la nécessité de modifier la présente convention afin de préciser les éléments suivants :

- La durée de la convention qui s'étendra du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2025 ;
- Les autorisations de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public, liées à un permis de construire seront instruites par le service urbanisme de la Communauté ;
- Les déclarations préalables pour lotissement ou autre division foncière non soumise à permis d'aménager, seront instruites par le service urbanisme de la Communauté ;

Monsieur le Maire a précisé qu'il est nécessaire que les communes et la Communauté de Communes délibèrent conformément à l'article 12.

Après avoir présenté le projet de convention

LE Conseil Municipal a :

APPROUVE le projet de renouvellement de convention tel que présenté par monsieur le Maire

AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention annexée, ainsi que les documents s'y rapportant.

Discussions – Informations

Néant

Affiché le 21 juillet 2020 à 12 heures sur le tableau d'affichage de la mairie.

Le Maire
Cédric MALRIEU



Liste des Conseillers Municipaux présents	signature
Cédric MALRIEU, Maire	
Sauveur GOMEZ, 1 ^{ER} ADJOINT	
Louis GILIS, 2 ^è ADJOINT	
Renaud PACAREAU, <i>Conseiller municipal</i>	Absent
Béatrice SIRDEY, conseillère municipale	
CLAUZEL Guillaume, conseiller municipal	Absent excusé
Philippe COGNIAUX, conseiller municipal et secrétaire de séance	
Hubert DE POMYERS, conseiller municipal	
Bernard LEGUEVAQUES, conseiller municipal	
Olivier LOCATELLI-HOURS Conseiller municipal	Absent excusé
Cyril ROUSSEL, conseiller municipal	